

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-16

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Représentés par mandat : 0

---

**Objet : COMMUNE D'ANNEMASSE - MARCHE DE SERVICES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.**

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

C'est ainsi que le SYANE s'est vu transférer la compétence réseau public de chaleur par les communes d'AMBILLY, de VILLE-LA-GRAND et de VETRAZ-MONTHOUX, respectivement en octobre 2019, octobre 2019 et mars 2023.

La commune d'ANNEMASSE a réalisé en 2023 un Schéma Directeur de développement de réseaux publics de chaleur sur son territoire, qui a mis en évidence la pertinence de création d'un nouveau réseau de taille importante et limitrophe aux communes de VILLE-LA-GRAND et VETRAZ-MONTHOUX. Le foncier identifié à ce stade pour l'installation de l'unité de production de chaleur renouvelable de ce futur réseau est situé sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX.

Ainsi, et afin de permettre un développement des réseaux publics de chaleur cohérent à l'échelle de la conurbation d'Annemasse, la commune d'ANNEMASSE et le SYANE se sont rapprochés pour piloter une étude de faisabilité concernant la réalisation d'un unique réseau public de chaleur permettant de desservir tout ou partie du territoire des communes précitées.

Cette étude de faisabilité, confiée au bureau d'études MANERGY, a été rendue au printemps 2024 et a confirmé la pertinence du projet. L'objectif d'un tel projet serait en effet d'optimiser les solutions techniques déployées pour l'alimentation en chaleur des réseaux publics, dans le but notamment de pouvoir mobiliser le potentiel géothermique de moyenne profondeur, qui ne pourrait pas être technico-économiquement mobilisé par les communes de façon individuelle.

Pour ces raisons, la commune d'ANNEMASSE et le SYANE ont choisi d'unir leurs efforts et de constituer un groupement de commandes pour retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) commune, ainsi que tous les marchés de services et de prestations intellectuelles connexes qui s'avèreraient nécessaires.

La ville d'ANNEMASSE a été désignée comme collectivité coordinatrice du groupement de commandes, et gestionnaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Les coûts des prestations commandées dans le cadre du groupement ont été répartis à 77 % pour la ville d'ANNEMASSE et à 23 % pour le SYANE.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par délibération du Bureau syndical du 14 novembre 2024. A cette occasion, Monsieur Gérard OBERLI comme membre titulaire et Monsieur Jean-Michel JACQUES comme membre suppléant ont été désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

En fin d'année 2024, une consultation relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un service public de chauffage urbain a été lancée par la commune d'ANNEMASSE, selon une procédure adaptée en vertu des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

Le marché a été estimé à 180.000,00 € HT.

La consultation n'est pas allotie, et se décompose selon les 5 missions suivantes :

- Conseil préalable auprès du groupement et consolidation d'un programme,
- Appui technique, économique, et juridique à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et accompagnement dans les prises de décision,
- Analyse technique, économique et juridique des offres, négociations avec les candidats, mise au point et notification du contrat,
- Conseil auprès des autorités concédantes durant les phases de travaux et de premier établissement du réseau,
- Contrôle de la concession sur les deux premières années.

Critères de jugement des offres :         60 % : valeur technique,  
   40 % : prix.

La remise des offres a été fixée au 20 janvier 2025. 2 offres ont été reçues.

Les délais d'analyse et de négociations avec les entreprises ne permettent pas une présentation des résultats aux membres du Bureau syndical du 30 janvier 2025, afin qu'ils se prononcent.


De plus, le calendrier du projet ne permet pas d'envisager l'inscription du marché au Bureau syndical du 13 mars 2025, cette échéance pouvant reculer de près d'un mois le travail du futur titulaire sur la mission.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour signer le marché avec le titulaire retenu, sous réserve d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'ANNEMASSE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution du marché à conclure avec le titulaire qui aura proposé la meilleure offre au regard des critères de jugement précités, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sur le classement des offres et proposition de l'attributaire du marché,
2. à autoriser le Président à signer le marché.

**M. Christian AEBISCHER ne prend pas part au vote.  
Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE